

L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI, 18 FEVRIER 1830.

EXTERIEUR.

ESPAGNE. Barcelone, 28 Novembre.

Depuis quelques jours nous jouissons de la plus grande tranquillité; il n'est question ni de complots ni de conspirations. Le départ du comte d'Espagne pour Madrid paraît avoir mis un terme à toutes les machinations et calmé toutes les inquiétudes de la population. Il n'en est pas de même des Français; leur existence dans ce pays-ci est toujours précaire, depuis qu'on les a soumis à prêter le serment de fidélité à Ferdinand VII, ou à ne rester dans la principauté que le temps nécessaire pour terminer leurs affaires. Cette mesure violente, qui n'a pas lieu à l'égard des sujets des autres gouvernements, a amené les plus vives réclamations de la part des Français établis; on dit même que le vice-consul Sibatte en a fait part au gouvernement français; mais jusqu'ici rien n'est changé, et des Français qui n'ayant pas voulu prêter le serment prescrit, avaient obtenu des autorisations limitées de rester, ont eu beaucoup de peine, depuis le départ du capitaine-général, à faire prolonger leur permis de séjour. Cette mesure, prise contre les sujets du roi de France, notre intime allié, par celui qui, il y a quinze jours, prenait le Ciel à témoin "sur les limites des deux royaumes, que les drapeaux des Deux-Siciles et d'Espagne, unies avec celui des lys, étaient la preuve qu'il n'y avait plus de Pyrénées entre les enfants de saint Louis; les dignes successeurs d'Henri IV, de Louis le Grand, de Philippe V, et de Charles III," a indigné tout la population et les agens consulaires des autres nations; il paraît que les Français, victimes de cette mesure, attendent la rentrée des Chambres pour porter leurs justes plaintes, si le gouvernement du Roi de France n'a pas fait cesser un pareil scandale; ce qui porte l'indignation au comble, c'est que les auteurs d'un pareil acte sont tous Français (1), et que les sujets du roi de France n'ont pour les défendre contre une mesure aussi arbitraire, qu'un étranger, le vice-consul Sibatte, Génois d'origine, qui ne peut jouir d'aucune considération auprès des autorités locales.

FRANCE. Paris, 6 Décembre.

DESORGANISATION DU MINISTRE. Voici le moment du réveil, du repentir, si l'on peut nommer repentir l'impuissance reconnue d'exécuter des projets aussi coupables qu'insensés, ainsi que les appelle très-bien le même ministre qui les avait conçus et proclamés. Le parti qui menace depuis quarante ans nos libertés peut compter dans ses fastes deux époques où son délire suivit une direction toute opposée: la nuit du 4 août 1789, dans laquelle il s'évertua en nobles sacrifices, qui malheureusement furent suivies des amères réflexions du lendemain et d'un impuissant désaveu, et ces nuits du mois d'août 1829, où fut enfanté, au sein de la congrégation, le ministère que voici:

A la première époque, le parti tenait ses nobles états du dix-huitième siècle. On reconnaissait quelques traces de l'homme de cour, qui s'honorait d'une lettre de Voltaire, et du prélat qui s'honorait de l'amitié de Turgot; à la seconde, on s'aperçoit plus que les rancunes tenaces, que les préjugés implacables, et la soudaine témérité d'un parti, qui se croit habile parce qu'il est artificieux. L'œil vigilant du souverain dissipe les nuages répandus autour du trône. Comme il a écarté les conseils violens, il saura démêler les conseils perfides. Qui le croirait? Un ministère ainsi formé a eu son centre droit et presque son centre gauche.

M. de Chabrol, dit-on, oppose son flegme imperturbable à la fougue plus oratoire que philosophique d'un nouveau Cicéron, qui n'a pas assez étudié son modèle. M. de Courvoisier gourmande M. de Bourmont avec son inépuisable faconde. Chacun des ministres oppose son veto sur les desseins de l'autre. Le bon prince romain, M. de Polignac, ne sait où mettre le holà. Il sourit à l'un aussi agréablement qu'il souriait à M. de la Bourdonnaye la veille de sa chute; il soupire avec l'autre et va se consoler auprès de sa camarilla anglaise. Le ministère qui ne peut agir, est réduit à se faire un mérite de son inaction. Nos ministres goûteraient, jusqu'à l'approche de la fatale session, une béatitude de chanoine, si la discorde n'entraînait dans le chapitre encore plus que dans celui de la sainte-chapelle, célébrée par Boileau; mais elle approche cette session; la diligence de l'architecte est effrayante. Chaque coup de marteau qui se donne pour préparer la salle des députés, est un coup de mort pour les ministres. En attendant on parle d'un ministère qui serait plus en harmonie ou moins en discord avec les deux chambres. Déjà l'on a cité des noms que nous faisons profession d'honorer; il est vrai qu'on les mêle avec quelques autres, qui sonnent moins heureusement.

On a mis tant de précipitation dans le mal, que nous craignons maintenant jusqu'à la précipitation dans le bien. Car nous sommes arrivés à une époque où le bien ne peut être incomplet. Nous voudrions prêter un soufflé de vie à ces ministres si chéris du peuple qui s'éclaircissent si chéris du peuple qui s'éclaircissent, pour les conduire jusqu'à la session. Eh qui! M. de Guernon-Ranville n'aurait-il pu

montrer son éloquence que devant les professeurs du collège de Henri IV? C'est un homme qui marqua d'un sceau particulier chacun de ses paroles. On se remmet encore de lui qu'une chanson et deux phrases; mais il n'est pas de mémoire si rebelle qui ne les ait retenues. C'est de lui que Caton aurait pu dire comme de l'autre Cicéron: habentis factum consulens. Quant à M. de Bourmont, pourquoi lui refuser le triomphe de paraître devant les chambres avec le laurier de Waterloo, et ne sera-t-il pas donné à M. le prince de Polignac de jouir en présence des délégués du peuple qui s'éclaircissent de son immense popularité?

FEUILLETON.

(Communiqué.) THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 10 Fevr.—Les deux journées—La Fille mal gardée.

Est-ce une comédie lyrique qu'ont représentée les artistes du théâtre d'Orléans Mardi? je n'en suis rien. Une comédie lyrique! ce titre seul doit engager à bien des choses et surtout à l'exactitude du costume qui prête à l'illusion? Ce moyen n'a pas été le seul qui manquait hier à l'ensemble de la représentation de cette pièce, faite par un homme qui lorsqu'il est bien interprété, sait attendre, et dont la sensibilité se communique si facilement soit à ses lecteurs, soit à ses auditeurs, quand celui qui se charge de le faire parler l'a compris.—Avant-hier soir rien de tout cela au théâtre d'Orléans; ombres de Douvillier et de Laurette, je vous voyais sourire de pitié, et malgré moi je n'assistais au théâtre qu'en imagination, en me transportant au tems où les douces larmes du sentiment venaient inonder mon visage pendant les scènes touchantes entre Mikeli, Armand et Constance.

Mme. Mison dans le rôle de cette dernière n'avait ni la tenue, ni l'âme qu'exigeaient son rang et sa situation; elle n'a donc pas senti tout le parti qu'elle pouvait tirer d'un ouvrage tel que Les Deux Journées, ou d'une oubliée des modèles qui ont dû lui passer sous les yeux pendant son séjour en Europe?—L'épouse du comte Armand n'est pas Mme. Bertrand.

Le comte Armand, un président à mortier du parlement de Paris, à la Titus; quand la brochure indique les cheveux bouclés, et cela paraît plus exact.—Alexandre, point de négligence, conservez les faveurs du public.—Mikeli-Victorin. Ce diable d'homme ne peut se charger d'un rôle sans faire rire, et je voudrais pleurer; mais j'avais vu Douvillier; j'avais vu jouer l'Espion par ce même Victorin, et je croyais atteindre mon but; je me suis trompé; ce n'est pas que Victorin soit sans talent, sans sensibilité, mais quelque cause que nous ne saurions pénétrer l'a sans doute empêché ce jour là d'être lui-même.

Dire à Mme Alexandre, qu'elle était gentille, aimable, &c. dans Marcelina. C'est redire; mais enfin fait il dire la vérité, au risque de se répéter—cela fait écho dans la salle chaque fois qu'elle paraît.

A vous Mr. Pfradol: ne pourriez-vous pas quelquefois laisser l'archet et vous contenter de votre baton de mesure, afin que nous puissions entendre ce que vous chantez les acteurs? ils ont sans doute souvent besoin de votre secours pour se tirer d'embarras, mais qu'ils s'en servent à la répétition.

On s'est plaint des coupures, et voilà MM. Bouilly et Cherubini inhumainement mutilés sur les bords du Mississipi; la presse est le père de tous les vices, mais doit elle nous faire tomber dans la barbarie!

Bononi et Mme. Feltman dans le ballet de la Fille mal gardée ont déployé grâces et agilité; enfans gâtés de Thersipcore, ils le sont aussi du public louisianais.

UN VIEIL AMATEUR.

Bulletin du Soir.

Le ministère actuel n'a plus qu'un soufflé; c'est une décomposition totale. Il n'était venu que comme missionnaire des ennemis de la charte; le jour où il a été forcé de reconnaître qu'il lui était impossible de la détruire, il a lui-même donné sa démission; il s'est proclamé hors d'état de vivre. Il meurt avec la douleur d'honorer la charte, comme un impie qui rend un hommage tardif à la divinité qu'il a méconnue.

La Gazette ce soir dissimule à peine sa colère; elle combat d'un air contraint un ministère de coalition, qu'elle appelle un ministère d'incompatibilités.

Ce qu'il faut à la France, c'est un ministère constitutionnel, parce que la France vit sous une constitution, et non sous une congrégation. Au reste, il n'y a plus dans la nation que deux partis, les amis de la charte et les congréganistes. Le ministère de la contre-révolution a eu pour immense résultat de rapprocher des hommes qui ont paru long-temps inconciliables, mais qui se sont entendus dès le jour où ils ont vu leur pays livré à une faction aventureuse et cupide, à des hommes sans principes, sans morale, et sans nationalité.

Il ne peut plus se former de ministère composé d'éléments pris au hasard, d'hommes qu'on sache d'avance divisés pour exploiter leurs désaccords. Toute administration qui veut être durable doit avoir un plan, se concerter avant de se jeter étourdiment dans le pouvoir, savoir jusqu'où elle doit aller, assurer au pays et à elle-même des garanties positives et rassurer la nation contre la possibilité même de ces coups de tête qui remettent sans cesse en question nos droits, nos intérêts, notre prospérité et nos institutions. —Le Moniteur avait annoncé ce matin que M. le président du conseil recevrait demain. Ce soir, la Gazette déclare que M. de Polignac ne recevra pas demain, et que M. de Bourmont ne pourra pas recevoir mercredi prochain.

C'est ainsi que procèdent les ministres qui s'en vont. —On cite ce soir, parmi les personnes qu'il est question d'appeler au conseil, M. M. le duc de Mortemart, de Châteaubriant, Martignac, Humann, le maréchal Maison, Royer-Collard, de Belleyne, Dapin aîné, Sébastiani, Casimir Perrier, Tournon et Mounier. Nous ne pensons pas que les deux derniers noms, puissent répondre à l'attente publique.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Navire Brilliant, Kenmore, Marseille, J Mager. Brick Hannony; Pringle, Mobile, Currell, Kilshaw & Co. Brick Isley, Mitchell, Richmond, I. H. Gale. Brick Lopez, Brown, Philadelphia, LA Gde. Goel Emerald, Lewis, Apalachicola, Capitaine. Goel Cahawba, Tardy, Rio Grande, M F Cougot, Capitaine. Goel Mobile, Loomis, Mobile, Capitaine. Goel U. positio, Pierce, Matagorda, John J Leynn.

Bateau de remorque Shark, de la passe S. O. ayant mis en bas le nav. Frances, et amené le Perfect et le Nelson-village: il n'y avait rien de nouveau le 16 à 2 h. P. M. Les nav. Mars et Wm Badger étaient sur la barre. Remonté l'Atlas sur la barre du bayou Est; deux bricks à Grande Prairie; le Lexington amenant 3 bricks.—Lien autre dans le feu.

Bateau à vapeur Neptune, de Natchez, avec du coton. Bateau à vapeur Triton, Hart, de l'embouchure de Cumberland, avec 894 balles de coton à divers consignataires -94 passagers.

Goel. Hope, Monroe, Newport. Bri k Lov N. Snow, Boston, avec un chargement à divers.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 18 Fevrier—Au bénéfice de Mlle. Adele Ravenot, IPHIGENIE EN AULIDE.

Tragédie de Racine.—Mr. ARISTIPPE jouera le rôle d'Arhille.—Suivie de la première représentation de Monsieur Deschalmieux,

Une Soirée de Carnaval, Ballet pantomime en 2 actes, mis en scène par Mr. Bononi.

THEATRE AMERICAIN.

(RUE DU CAMP.) Au bénéfice de l'Aspice des orphelins, (Mlle. Fisher a généreusement offert ses services pour cette représentation.)

Jeudi, 18 Fevrier. Y'Ecole du Scandale, Comédie de Sheridan.—Lady Teagle, Mlle Fisher.—Suivie de Comme il faut mourir d'Amour, Petite pièce amusante.

SALLE DE BAL, Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

SAMEDI 20 Fev. 1830.

GRAND BAL Paré et masqué.

Les dames ne seront admises qu'autant qu'elles auront un billet personnel. Prix d'entrée—une piastre.

LUNDI GRAS, 22 FEVRIER 1830.

Grand Bal Paré.

Prix d'entrée—\$1 50 cts. pour les cavaliers.

Mardi Gras, 23 Fevrier 1830.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée.—Les dames 50 cts.—Les cavaliers \$1 50 cts.—18 fév.

La été per lui il y a quelque jours une superbe épingle de tête composée d'un gros brillant entouré de six autres petits brillants formant l'étoile. Une récompense libérale sera donnée à celui qui la rapportera au bureau de cette famille.

A VENDRE A L'AMIABLE. UN fonds de café, avec tous ses accessoires, deux billards, des tables de jeu, &c. situé au coin des rues Bourbon et d'Orléans et connu sous le nom de Café Louisianais. Pour plus amples renseignements, s'adresser aux propriétaires sur les lieux. 18 fév.—3f.

FELIX PEDESCLAUX, notaire, informe le public et ses amis que la société qui existait entre lui et Mr. G. B. Stringer est dissoute, et qu'il a établi son bureau rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis, vis-à-vis l'encan de Geo. W. Boyd. 17 fév.—3f.

POUR VERA-CRUZ. LA goëlette impéneure NIMBLE, doublée et chevillée en cuivre, cap. Hugh Martin, ayant la moitié de son chargement prêt, partira sans délai pour la dite destination. Pour le reste de l'affrètement ou pour passage, cette goëlette ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue Toulouse, ou à SIMON CUCULLU. 9 février—3f.

Samedi prochain Le tirage de la 3me classe de LA LOTERIE de l'Eglise CATHOLIQUE, de Baton Rouge, aura positivement lieu au GROS LOT.

Entiers \$3, demi \$1 50, quarts 75 cent. Chaque paque pourra gagner moins de \$12, demi quart en proportion.

On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs. Rue Bienville, N° 41, près de l'encoignure de la rue de Chartres.

J. VIGNAUD, Administrateur. F. VIDAL, Administrateur.

Tous les ordres renfermant du comptant ou des prix de loteries, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à J. VIGNAUD.

Grand Bal d'Enfants.

Donné par Mlle. VIRGINIE BENONI.

NOUS annonçons avec plaisir qu'à la demande de plusieurs familles la petite Virginie Benoni offre aux enfans de la Nlle-Orléans un Bal qui sera donné le Mardi-Gras, 23 Fevrier, dans une salle disposée à cet effet, rue de Conti, No. 27, vis-à-vis l'hôtel Richardson, et au-dessus du café de M. Drijnal et Co.

La souscription est ouverte chez M. A. L. Boimare, libraire, rue de Chartres, No. 430.—Le prix d'entrée est 50 cts. pour les enfans et \$1 pour les grandes personnes.

Le Bal d'enfants commencera à 6 heures et finira à 9 heures et demie.

Nous—Les rafraichissemens, etc. pour les enfans, sont compris dans le prix d'entrée. 17 fév—7f.

SALLE D'ORLEANS.

Dernière semaine du Carnaval. Samedi prochain 20 Fevrier. GRAND BAL Paré et Masqué.

On n'y admettra que les Dames qui ont reçu des billets d'invitation; elles sont priées de ne pas les oublier afin d'éviter l'inconvénient d'être retenues à leur entrée au bal.

Aucun billet de dames ne sera délivré à la porte; celles qui n'en auront point seront refusées.

Afin d'éviter l'encombrement de la salle, on n'admettra que les domestiques qui seront chargés d'objets utiles à leurs maîtres. Prix d'entrée—Pour les cavaliers \$2.

Mardi Gras, 23 Fevrier. Dans les deux Salles. GRAND BAL Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Pour les cavaliers \$2. 16 février.

BANLIEUE SUPERIEURE.—PFAVES.

IL a été amené aux épages, un mulet sous poil souris foncé, n'ayant aucune tache visible, ayant une oreille affectée.

Il sera donné à quiconque en prouvera la propriété, et payera les frais de nourriture et du présent avis. Faute de réclamation il sera vendu par Mr. Guillotte au lieu accoutumé, le 7 Mars prochain. HUBERT, Syndic. 10 fév—3f.

Chaussures du Nord.

Le soussigné a reçu par les derniers arrivages, 200 paires de Bottes de Ire. qualité et de choix, qu'il vendra à des prix modérés. 22 jan J. G. ARRIZA & Co.

Magasin de Lingés faits et non faits. FOND de Magasin à vendre, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, No. 58. 10 février—5f.

Mlle. HENRIETTE GICUET, informe respectueusement le public qu'elle recommande et blanchit tout objet en tulle, blonde et dentelle; elle espère par son industrie et la perfection de son ouvrage, mériter la confiance de ses amis. Sa demeure est rue Royale, No. 283, près de la rue Du Maine. 29 jan

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves.—Paroisse St. Jean-Baptiste.

LUNDI 6 Mars 1830 et jour suivant à 10 heures du matin, il sera vendu par le juge encauteur ex-officio soussigné sur la terre de 9 arpens 8 toises et après décrire, tous les biens mobiliers et immobiliers et esclaves dépendant de la communauté qui a existé entre le feu Sr. Charles Frederic Olivier Forcelle et Mde. Marie Françoise Lamolere Darville sa conjointe, dans lesquels sont compris ceux que la dite communauté possédait par indivis et en société avec le Sr. François Olivier Forcelle; ensemble sa portion indivise de ce dernier dans ces memes biens sociaux et de son consentement, savoir:

16 Nègres, 9 nègresses dont deux avec chacune un enfant et une avec 6 enfans, la plupart de ces esclaves sont créoles et talents, bons domestiques, charretiers, Laboureurs, &c.

Une quantité de charrettes, charettes, tombreaux, roues neuves, diable, pelles, pioches, haches, vieilles chaudières à sucre, palan, &c. &c.

14 Chevaux anglais, 25 chevaux créoles, 1 mule, 15 paires de boeufs, quelques vaches et taureaux, deux cabriolets, &c.

Une habitation établie en sucre, située en cette paroisse, rive gauche du fleuve, à 12 lieux de la Nlle-Orléans, composée de deux lots de terre, dont un sur lequel sont les principaux établissemens, tels que deux maisons principales, moulin, sucrerie, purgerie, magasin, cases à nègres &c. à 9 arpens 8 toises de face sur 40 de profondeur borné par en haut par Mr. Godefroy Boudousquie et par en bas par Mr. André Cambre, et l'autre, qui en est séparé par 4 arpens et qui est absolument nu, les établissemens qui sont dessus s'y ont réservés pour être enlevés, ayant 4 arpens 4 pieds de face sur 40 de profondeur, est borné par en haut par Mr. George P. rillon et par en bas par Mde. Vve. Nicolas Elfer.

Au moment de la vente il y aura sur cette habitation environ 80 arpens de cannes plantées et 85 arpens de cannes souches de l'année.

CONDITIONS.—Les objets de nature mobilière payables en tout Mars 1831. Les esclaves payables moitié en Mars 1831 et l'autre moitié en Mars 1832. L'habitation payable un quart en Mars 1831, un quart en Mars 1832, un quart en Mars 1833 et le dernier quart en Mars 1834. Le tout avec billets endossés à satisfaction payables au greffe de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, quittance et main-levée à la charge des acquéreurs.

St. Jean-Baptiste, le 2 Fév. 1830. 4 fév Tr. LEMANC, Juge.

NOURRICE.

On désire louer une négresse nourrice; elle est très-saine, et sans enfant. S'adresser au bureau de cette feuille. 9 fév.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET. Samedi 20 Fevrier, à la Bourse, à midi.

IL sera vendu une maison de quatre appartemens, galeries et cabinets, bric-à-brac entre poteaux excepté les cabinets; cuisine, puits, latrines, et un petit jardin avec des arbres fruitiers; la maison est située sur un demi terrain de trente pieds de face, sur une profondeur de cent-vingt pieds, mesure française; elle est située rue Bagatelle, entre Amour et Bons-Enfants.—Conditions, six et douze mois de crédit, en billet endossés à sa satisfaction. Le vente sera au frais de l'acheteur. 18 Fevrier.—3f.

Par F. Dutillet. LUNDI, 22 du courant, à midi, IL sera vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Crops et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, moitié le 1er Mars 1830, et le reste en 1831, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 18 fév—3f.

PAR J. T. BAUDUC. EN vertu de l'autorisation de l'hon. Cour de Paroisse, et par ordre des syndics des créanciers d'Eugène F. Gatienot, il sera vendu les propriétés suivantes cédées par le dit failli à ses créanciers; savoir:

Samedi 20 Mars 1830, à midi précis, au café de la Bourse de Hicwlett.—Esclaves: Jupiter, nègre de 25 ans, charretier et distillateur, Washington, nègre de 24 ans, charretier; Harry, nègre de 25 ans; charretier; Ned, nègre de 53 ans, charretier; Moudy, nègrillon de 22 ans, domestique; Patience, nègrillon de 14 ans, domestique; Martha, nègritte de 15 ans, couturière domestique; Batay, nègre de 50 ans, domestique et un peu blanchisseur.

Propriétés foncières.—Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, formant l'encoignure des rues Jackson et Brindard, désigné par le No. 6 sur le plan dressé par J. Pitié, le 6 Fév. 1828, lequel plan se trouve déposé en l'étude de Carleuil Pollock, Notaire Public; le dit lot de terre ayant 277 pieds de face à la rue Jackson, et 300 pieds de profondeur face à la rue Brindard, le tout mesure française, ensemble avec les édifices ou améliorations qui peuvent s'y trouver.

Un autre lot de terre de forme triangulaire situé au faubourg Delor sur la limite du faubourg Saulet, et formant l'encoignure ou l'angle des rues Suzette et de l'Association, sur lequel il y a des écuries et un hangar de 150 pieds de long. Ce lot contient 5 terrains de différentes dimensions, et est désigné par la lettre L sur un plan annexé à un acte du 7 Avril 1827, en l'étude de Félix de Armas, Notaire Public; ce lot de terre sera vendu sur un nouveau plan qui en sera fait à cet effet par J. Pitié, et qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Quatre terrains situés dans la ville de Covington paroisse de St. Tammany, dans la partie la plus apparente de la ville, désignés sur le plan de la dite ville par les Nos. 1, 2, 3, et 16 de Pil T No. 4, ayant chacun 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, à l'exception du No. 3 qui n'a que 50 pieds de face sur 120 de profondeur; ensemble avec la maison à étage, cuisines, remises et autres constructions qui se trouvent sur les dits quatre terrains.

Conditions: Les esclaves et la propriété située à Covington, payable le 14 Juin, 1830. La propriété située au faubourg Lafayette, payable: \$206 67 comptant; \$206 67 le 25 Fevrier 1831, et la balance du prix le 14 Juin, 1830. Et la propriété située au faubourg Delor, payable: \$1000 comptant; \$1000 à la fin de Novembre, 1830; \$1000 à la fin de Novembre, 1831. Et la balance du prix le 14 Juin, 1830: tous les payemens à terme en billets endossés à la satisfaction des Syndics et portant hypothèque respectivement sur les objets vendus.

Les actes de ventes seront passés devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Et Lundi, le ter. Mars, 1830, à midi, au magasin d'Ericar, rue St. Louis, Les meubles et effets mobiliers abandonnés par le dit failli à ses créanciers. 18 fév.

PAR J. T. BAUDUC. IL sera vendu sans reserve, Samedi, le 20 Fevrier, 1830, à une heure précise, à la Bourse d'Hicwlett, un beau PIANO-ORTE Français, à 6 octaves, et deux bois de lit, montés sur des roulettes à équerre. Conditions comptant. 18 fév.

COURS DE DECLAMATION ET DE LECTURE.

Par Mr. Aristippe. MR. ARISTIPPE voulant satisfaire au désir que lui ont témoigné beaucoup de personnes, de lui voir ouvrir un cours de Déclamation et de Lecture, a l'honneur d'annoncer le public qu'il vient à cet effet de déposer une liste de souscription chez MM. Boimare, et Jourdan, libraires.

Mr. Aristippe fera entendre dans ses séances les passages les plus remarquables de la littérature française, en prose et en vers; Tragedie, Comédie, Morceaux Oratoires de la tribune, de la chaire et du barreau, Poésies diverses, Contes, Fables, &c. Dans ses premières séances Mr. Aristippe commentera les principes qu'il a publiés sur la Déclamation en général, et particulièrement sur l'élocution et le mécanisme de la voix et les moyens de la fortifier par une respiration étendue et bien distribuée; principes développés dans son dernier ouvrage: le MAXIME THEATRICAL; il en fera faire l'application à ses auditeurs.

Ses séances auront lieu tous les Jendis et Dimanches, de 10 heures à midi, dans la grande salle du collège, rue de Conde.

Un second avis indiquera le jour de l'ouverture. Conditions—Dix piastres par mois. Aucune personne ne sera admise sans avoir souscrit.

Nota.—Mr. Aristippe se propose aussi de donner quelques leçons particulières et de donner un cours de lecture à des personnes qui ne peuvent aller aux séances.

18 fév.

A VENDRE.

UN hôtel établi avec tous les beaux meubles qui en dépendent, à des conditions très-avantageuses; cet hôtel est situé dans un beau quartier de la ville; on peut y loger 15 pensionnaires et y donner à manger à la carte. Il y a dans l'établissement deux billards et une cave bien garnie. On trouvera un inventaire général déposé au Bureau de M. Victor de la Cour, rue St. Louis, No. 4, près de la Bourse.